

Paielements

Les paiements pour le service de garde sont dus tel que mentionné sur le calendrier partagé en début d'année scolaire. Les paiements doivent être fait préférentiellement en ligne ou par paiement direct à l'école **avant la dernière semaine du mois.**

Dans l'éventualité où le mois précédent ne serait pas payer au complet, les parents devront procéder à un arrangement de paiement avant d'envoyer leur enfant au service de garde. Les parents avec des soldes non payés ne pourront pas inscrire leur enfant aux journées pédagogiques ou pour le service de garde l'année suivante tant que le paiement n'est pas reçu au complet.

Des reçus d'impôts seront transmis en février pour les parents qui ont fait leurs paiements (Le numéro de dossier du payeur est inscrit au-dessus du nom du parent).

Arrivé/Départ

Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à une éducatrice ou la technicienne du service de garde.

Frais de retard : 1.00 \$ par minute.

Merci de ne pas utiliser votre cellulaire lors de l'arrivée ou le départ de vos enfants car ils ont besoin de votre pleine attention dans ces moments de transitions clés de leur journée.

Fermetures d'urgence

Si la commission scolaire annonce une fermeture d'école, le service de garde pourrait aussi être fermé. Les annonces seront faites sur le site web de la commission scolaire, la page Facebook et aussi à la radio.

Vous pouvez également vous enregistrer pour recevoir des messages directement sur votre cellulaire. Vous pouvez aussi appeler la commission scolaire pour écouter les messages automatiques au 450-621-5600



Chantal Roberge
Directrice

Courriel: croberge@swlauriersb.qc.ca
Tel. : 450-621-7277 ext. 4910

Commission Scolaire Sir-Wilfrid-Laurier

235 Montée Lesage
Rosemère, Québec
J7A 4Y6

Téléphone: 450-621-5600



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Service De Garde Heritage 2026-2027

878, 9e Avenue
Saint-Lin-Laurentides, QC
J5M 2T5



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Heures d'ouverture:
AM: 6:30-9:25
PM: 4:10-6:00
Journée ped: 7:00-5:00

Joan Cameron
Technicienne Service de garde
Courriel: jcameron@swlauriersb.qc.ca
Tel.: 450-621-7277 ext. 4920

Informations Service De Garde

Bienvenue au Service de garde de l'école Héritage, qui est un service de garde subventionné par le MEQ, cela dit les tarifs du MEQ sont en vigueur. Les utilisateurs sporadiques qui ne sont pas inscrits vont payer un tarif prédéterminé par l'administration et accepter par le conseil d'établissement scolaire. Votre enfant doit être inscrit et être présent au maximum le 30 septembre, afin de bénéficier des subventions du MEQ



Buts et philosophie

- Assurer la sécurité et le bien-être des enfants
- Procurer des activités physiques, artistiques, et divertissantes qui contribuent au développement global des enfants.
- Aider et encourager les compétences sociales, tels que la coopération et le respect.
- Procurer à chaque enfant un environnement de garde sain, amusant et relaxant.

En accord avec la philosophie de notre école, le personnel du service de garde va donner à vos enfants les soins et les outils pour commencer et/ou terminer sa journée sur une note positive.

Autobus

L'autobus n'est pas disponible pour les étudiants qui vont au service de garde 5 jours complet par semaine (AM et PM).

Pour les autres étudiants, les horaires d'autobus doivent être prédéterminés tout au long de l'année.

Utilisateurs réguliers du service de garde

Les *utilisateurs réguliers du service de garde* sont présents au moins une journée par semaine, toutes les semaines. Les frais pour les utilisateurs réguliers sont de 10,00\$ par enfant. **Le payeur est tenu de payer pour le nombre de jour où l'enfant est inscrit; il n'y aura pas de remboursement pour les jours d'absences.**

Utilisateurs réguliers 5 jours ne paient pas les frais de supervision du midi.

Utilisateurs réguliers 4 jours paient 20 % des frais de supervision du midi.

Utilisateurs réguliers 3 jours paient 40 % des frais de supervision du midi.

Utilisateurs régulier 2 jours paient 60 % des frais de supervision du midi.

Utilisateurs régulier 1 jour paient 80 % des frais de supervision du midi.

Si à tout moment durant l'année scolaire, vous n'avez plus besoin du service de garde, vous devez aviser la technicienne du service de garde par une note écrite ou par courriel.

Présences:

Les éducateurs du service de garde prendront les présences tout les jours. S'il y a des changements dans les présences, les **parents doivent aviser la technicienne du service de garde** par courriel ou par une lettre écrite. Pour les raisons de sécurité, il n'est pas possible de faire des changement la journée même.

(Le service de garde et l'école sont deux entités différentes)

Tout changement à l'horaire demande un avis de 2 semaines par écrit.

Devoirs:

Il y aura une période de 30 minutes d'études et de devoirs par jour du lundi au jeudi pour les 1^{ière} à 6^e année. Toutefois, la complétion des devoirs, les suivis et les signatures demeurent la responsabilité des parents.

Utilisateur sporadique du service de garde

L'*utilisateur sporadique du service de garde* est présent sur demande lorsque le ratio le permet. Les frais pour les utilisateurs sporadiques sont de **18,00\$ par jour**, qu'ils soient présents le matin, le soir ou les deux. **Ce frais doit être payé le jour où votre enfant est présent.** La demande doit être faite par courriel à la technicienne en service de garde par courriel au moins 48 heures à l'avance.

Déjeuner et collations

Nous ne servons pas de déjeuner et n'avons pas de période de déjeuner.

C'est aux parents à fournir un lunch sain ainsi que des collations saines pour le service de garde avant et après l'école.

Journées pédagogiques

Les heures sont de **7:00 AM - 5:00 PM.**

Il n'y aura pas de service d'autobus scolaire ces journées-là.

Une activité planifiée sera organisée pour chaque journée pédagogique et peut être organisé à l'école ou en sortie.

Il y a seulement un choix par journée pédagogique.

Les frais de base sont de **16,50\$** plus les frais d'activités. **Ces frais ne sont pas remboursables** Une lettre d'invitation sera envoyée aux parents 2 semaines avant la date et doit être signé et retourné au service de garde avant la date limite. **Aucune inscription après cette date.**

Pour les sorties lors des journées pédagogique les places dans l'autobus sont limités, alors les inscriptions se font premiers arrivés, premier servis.

Les enfants doivent avoir une paire de soulier au service de garde, puisqu'ils ne seront pas admis dans leurs salles de classe. Les souliers d'extérieur sont permis au service de garde.